



## Baisse des marges de distribution

### Ne pas désavantager la vente par correspondance

L'adaptation de la marge de distribution des médicaments prévue par l'administration fédérale conformément à l'article 38 de l'ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins (OPAS) désavantagerait encore plus les pharmacies de vente par correspondance. En effet, avant la réduction prévue, les médicaments concernés sont essentiellement ceux des segments de prix moyens à élevés. Dans la mesure où les pharmacies de vente par correspondance approvisionnent de nombreux patients atteints de maladies chroniques, les médicaments correspondant représentent une part importante. La vente par correspondance de médicaments est un canal de distribution bien établi. Elle contribue de manière centrale à un approvisionnement complet portant sur tous les médicaments. Dans le cadre de la consultation, l'organisation faîtière des pharmaciens pharmaSuisse propose

une alternative consistant à appliquer un supplément d'emballage fixe pour les médicaments bon marché. Toutefois, cela désavantagerait les pharmacies de vente par correspondance.

Si la sécurité des approvisionnements doit également être assurée pour les médicaments dont les prix sont moyens à élevés, le coût des programmes de qualité et d'adhésion thérapeutique, de l'immobilisation des fonds et de l'entreposage doit également être couvert. Au lieu de nouvelles règles anticoncurrentielles, le secteur de la vente de médicaments par correspondance a besoin de pouvoir jouer à armes égales. Il appartient aux politiques d'y veiller. En tant que canal d'approvisionnement plus fiable et meilleur marché, la vente par correspondance de médicaments contribue de manière importante et adaptée à la réduction des coûts de la santé.

## 1<sup>er</sup> volet de mesures visant à maîtriser les coûts

### Des règles de marché équitables plutôt que des mesures étatiques

Afin d'amortir l'augmentation des coûts de santé, le ministre de la santé Alain Berset veut proposer des mesures concrètes au Parlement. Une partie des 12 idées ayant été soumises à consultation publique en 2018 sera reprise dans le message qui devrait être prochainement adressé au Parlement.

Ce 1<sup>er</sup> volet contient des mesures impliquant plus fortement tous les acteurs du système de santé. Certaines propositions sont destinées à renforcer la sensibilisation des parties prenantes à la question des coûts; c'est le cas par exemple de l'obligation de fournir au patient une copie compréhensible de la facture ou de la demande faite aux partenaires tarifaires d'ajouter des mesures de gestion des coûts et des prestations dans leurs contrats.

En ce qui concerne l'objectif de réduction du coût des médicaments, Zur Rose s'engage pour que les canaux de distribution de médicaments les moins chers – la vente par correspondance de médicaments et la pharmacie des médecins – ne fassent plus l'objet de discriminations par rapport aux autres canaux de distribution. Les canaux de distribution les moins chers font déjà état d'un taux élevé d'utilisation de génériques. Zur Rose dit oui à la discussion et à la recherche de solutions satisfaisantes pour amortir l'augmentation des coûts de santé, mais non à une réglementation susceptible de fausser la concurrence.

Un deuxième volet de mesures visant à limiter les coûts sera soumis à consultation publique à partir de l'automne 2019.

## Éditorial

Mesdames, Messieurs,

Zur Rose s'engage en faveur d'un approvisionnement en médicaments de grande qualité, fiable, convivial et abordable. En étroite collaboration avec les fournisseurs de prestations et l'industrie, les services que nous proposons vont bien au-delà d'un simple approvisionnement en médicaments: modèles d'approvisionnement innovants avec les assureurs, programme d'amélioration de l'adhésion thérapeutique, HomeCare en soutien aux traitements complexes ou conditionnement personnalisé des médicaments, pour ne citer que quelques exemples.

Ces mesures contribuent à l'amélioration de la qualité des soins et à la réduction des coûts de la santé. C'est pourquoi il est important de bénéficier de bonnes conditions cadres pour promouvoir des solutions innovantes. Dans ce contexte, Zur Rose entretient le dialogue avec le monde politique. Cette newsletter vous informe régulièrement de notre position sur les questions actuelles en matière de santé. La présente édition traite en particulier de la baisse des marges de distribution, du 1<sup>er</sup> volet de mesures visant à maîtriser les coûts, du plan de médication, ainsi que des interventions parlementaires qui concernent la vente par correspondance de médicaments.

**Nous avons le plaisir de vous inviter à notre deuxième session d'information qui se déroulera à Berne le 18 juin et à laquelle nous nous réjouissons de vous accueillir personnellement.**

Nous vous remercions pour l'intérêt que vous nous portez.

**Walter Hess**  
Directeur Zur Rose Suisse AG

## Droit à un plan de médication

### Une évidence

Ces derniers mois, le Parlement a débattu de la possibilité de conférer une base légale au plan de médication. Zur Rose a activement soutenu cette motion (18.3512 «Droit à un plan de médication»). L'adhésion thérapeutique et le fait de s'assurer que les médicaments sont pris correctement jouent un rôle important dans l'amélioration des soins de santé.

Zur Rose travaille en permanence à l'amélioration de la sécurité et de la qualité des prescriptions et à une meilleure adhésion thérapeutique pour le bien des patients. Si le législateur souhaite conférer une base légale aux plans de médication, il doit le faire en prenant en considération la promotion de la qualité.

## Objets parlementaires sur la vente par correspondance de médicaments non soumis à ordonnance

### Motion Dobler «Médicaments non soumis à ordonnance. Autoriser les commandes par télépharmacie» (18.3996)

La motion demande que le Conseil fédéral crée la base juridique permettant la vente par correspondance de médicaments non soumis à ordonnance (OTC). Ce qui est déjà courant dans de nombreuses branches doit enfin devenir également la norme dans le domaine de la santé. Zur Rose soutient l'adoption de cette motion. Des mesures de sécurité très élevées garantissent déjà à l'heure actuelle la fiabilité du processus d'envoi des médicaments.

### Postulat Stahl «Vente par correspondance de médicaments non soumis à ordonnance» (19.3382)

Le postulat demande un rapport sur la mesure dans laquelle les conditions de l'article 27 de la LPTh et d'autres dispositions pourraient être modifiées pour autoriser la vente par correspondance de médicaments non soumis à ordonnance, sans réduction de la sécurité du traitement ou de la qualité. Il s'agit de fournir une vue d'ensemble prenant en compte tous les éléments de la vente par correspondance (commerce spécialisé de proximité, population, sécurité des patients, système de santé en général, etc.). Depuis maintenant des années offre Zur Rose un modèle de vente par correspondance adapté aux défis futurs, moderne, soucieux de la promotion de la qualité et financièrement avantageux.

## Événements

### Session d'information La vente par correspondance de médicaments: le futur, c'est maintenant

Mardi 18 juin 2019

À partir de 12h30

Hôtel Schweizerhof, Berne

Le commerce en ligne fait partie de notre quotidien. Dans le domaine de la vente par correspondance de médicaments, les processus numériques et la télépharmacie garantissent le respect des normes de qualité les plus exigeantes. Il est temps d'adapter les conditions cadres aux besoins des clientes et des clients et des fournisseurs de prestations. Il s'agit notamment de l'ancrage législatif de la vente par correspondance de médicaments OTC sans ordonnance médicale et de la numérisation des prescriptions médicales (e-ordonnance).

**Nous vous montrerons ce qu'est le futur de la vente par correspondance de médicaments !**

Inscription auprès de:

**Pascale.Ineichen@zurrose.com**

**téléphone 052 724 08 18**

## Au Parlement pendant la session

### 18.4328 Postulat Wehrli. «Dossier électronique du patient. Que faire encore pour qu'il soit pleinement utilisé?»

**CN, mercredi 5 juin**

Le postulat charge le Conseil fédéral de recenser les mesures prises et encore à prendre pour accélérer la mise en œuvre du dossier électronique du patient (DéP) et promouvoir son utilisation.

**Ce postulat est justifié**, dans la mesure où la mise en œuvre du DéP en Suisse est prévue pour avril 2020. Cependant, dans de nombreux endroits, la volonté de travailler avec un DéP est assez faible et son applicabilité pratique presque impossible du fait de l'absence d'interfaces et de principes de base. Et cela, bien que la numérisation progresse dans le domaine de la santé et qu'un DéP moderne puisse largement contribuer à la qualité

des soins et à la sécurité des patients.

**OUI au postulat 18.4328**

### 18.4079 Motion Ettlin. «Pharmaciens. Autoriser les prestations qui réduisent les coûts»

**CN, mercredi 5 juin**

La motion demande que la loi sur l'assurance-maladie soit modifiée de manière à ce que les partenaires tarifaires puissent rembourser à charge de l'assurance obligatoire des soins (AOS) les prestations réduisant les coûts fournies par les pharmaciens, même sans remise de médicaments. Le Conseil fédéral répond à juste titre que les compétences des pharmaciens (de proximité, N.D.L.R.) ont déjà été étendues, notamment avec la révision de la loi sur les produits thérapeutiques. Il souhaite maintenant examiner dans quelle mesure les fournisseurs de prestations

non médecins pourraient fournir des prestations supplémentaires à charge de l'AOS dans le cadre de programmes, organisés et soumis à un contrôle de qualité, visant au dépistage précoce, à la prévention et à l'assistance des patients atteints de maladies chroniques.

**Zur Rose insiste:** tout élargissement des compétences des pharmaciens de proximité prises en charge par l'assurance obligatoire devrait également inclure les pharmaciens des pharmacies par correspondance. Le Conseil fédéral devrait examiner le mandat de la motion en ce sens.

**OUI à la motion 18.4079, seulement à condition que les pharmacies de vente par correspondance puissent jouer à armes égales**